

École Roger-Martineau

14, Allée des Pères-Eudiste
Natashquan Qc
G0G 2E0



CODE DE VIE 2026-2027

Révision 26-27

Approuvé par le Conseil d'établissement le 26 mai 2026.

INTRODUCTION

La vie en société repose sur une entente implicite de respect mutuel et de codes sociétaux enseignés par les parents à leurs enfants. L'école étant une société en miniature, un ensemble de codes est élaboré pour assurer ce respect mutuel et son bon fonctionnement.

PRINCIPES

Les principes suivants forment le socle sur lequel repose le code de vie de l'école.

1. Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
2. Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

VALEURS

Les valeurs de l'école sont des phares qui guident tous les acteurs de l'école, élèves et personnel, dans toutes les sphères de la vie scolaire. Elles représentent des idéaux à atteindre et à dépasser.

PERSEVERANCE

La persévérance scolaire repose sur quatre piliers :

- la valorisation de l'éducation ;
- la motivation des élèves ;
- la capacité des élèves à réussir ;
- une harmonisation entre la vie scolaire et la vie personnelle des élèves.

La persévérance scolaire ne relève pas seulement des efforts individuels des élèves, il faut que ces quatre piliers la supportent. Le rôle de l'école dans ce contexte est de s'assurer que l'élève puisse compter sur la présence de ces piliers.

RESPECT

On dit du respect qu'il s'agit de traiter les autres comme on désire être soi-même traité. Il est tenu pour acquis que tous désirent qu'on les traite avec respect et il va donc de soi qu'en retour, ils traiteront les autres avec le même respect.

Le respect est une valeur largement valorisée dans l'ensemble du monde scolaire et en ce sens, elle est mieux comprise que les autres. Mais il ne s'agit pas simplement de répéter le mot pour que magiquement elle se retrouve intégrée à une école.

Au contraire, il faut tous les jours la réenseigner et l'appliquer dans toutes les facettes de la vie scolaire.

OUVERTURE

L'ouverture est la valeur altruiste par excellence. Être ouvert, c'est reconnaître que des idées différentes des nôtres puissent non seulement exister, mais être valides et appréciées. Cette valeur vient étendre le respect au domaine des idées et de l'identité, mais avec un pas supplémentaire, celui de non seulement respecter les idées et l'identité des autres, mais bien de considérer ces idées et cette identité à leur juste valeur et à s'en laisser inspirer.

L'ouverture renvoie aussi à l'idée de diversité et de partage. Diversité d'idées, de points de vue, d'expériences ; partage de ces mêmes idées, points de vue et expériences.

REGLES DE CONDUITE

Nous avons organisé les comportements attendus en fonction des valeurs de l'école et en fonction des lieux où les comportements attendus se produisent.

	Persévérance	Respect	Ouverture
Partout	- Je reconnais mes erreurs et les conséquences qui en découlent. - J'apprends de mes erreurs pour ne pas les reproduire. - J'ai confiance en mes capacités. - Je me fixe des buts et je travaille pour les atteindre.	- Je nomme mes limites (Stop! Je n'aime pas...); - Je respecte les limites nommées par les autres; - Je m'exprime avec calme et politesse, dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente. - Je collabore avec tous les adultes de l'école. - Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps. - Je prends soin du matériel et des lieux.	- Je vois les différentes cultures présentes dans notre école comme des richesses; - Je respecte les opinions et les croyances des autres. - Je fais preuve d'inclusion et d'acceptation envers les différences de mes pairs. - Je salue les autres avec courtoisie.
Classe Service de garde	- Je demande de l'aide lorsque nécessaire. - J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition. - Je m'investis dans mes apprentissages (j'arrive à l'heure, je	- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail. - Je respecte les tours de parole, fais preuve d'écoute et	- J'intègre les nouveaux élèves afin que tous se sentent inclus et acceptés. - J'écoute les idées, les réponses et les propositions des autres élèves sans jugement.

	fais le travail demandé, etc.) - Je sais reconnaître mes forces et mes faiblesses. - Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative. - Je garde une attitude positive face aux défis.	m'exprime avec respect.	- Je fais preuve de collaboration et d'inclusion.
Cour d'école	- Je trouve des solutions lors de la gestion de conflit et j'aspire à améliorer mes comportements. - J'accepte de réessayer après un échec.	- Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique. - Je prends soin du matériel sportif. - J'évite les gestes brusques.	- J'inclus tout le monde dans les jeux collectifs. - J'essaie de nouveaux jeux et j'encourage mes amis à le faire.
Gymnase	- Je participe au meilleur de mes capacités. - Je respecte les règles du jeu et les consignes même lorsqu'elles sont exigeantes.	- Je suis un bon gagnant. - Je suis un bon perdant. - J'encourage les autres. - Je garde le matériel en bon état.	- Je suis conscient que tous les élèves ont des compétences sportives diversifiées, j'inclus tout le monde dans mon équipe. - Je découvre de nouveaux jeux/sports et je le fais avec une attitude positive.
Toilettes	- Je respecte le matériel dans les toilettes (les murs propres, le papier de toilette, le papier pour les mains, les miroirs). - Je respecte la vie privée des autres.		
Corridors, escaliers, lieux communs	- Je contrôle mes gestes et fais attention à mes pairs lors de mes déplacements.	- Je garde les lieux propres et accueillants. - Je parle à voix basse pour ne pas déranger. - Je me déplace en marchant en tout temps.	- Je fais preuve de patience dans les files ou les déplacements. - J'offre mon aide quand quelqu'un en a besoin.

REGLES SPECIFIQUES

INTERDICTION POUR LES ELEVES DE L'UTILISATION DU CELLULAIRE A L'ECOLE

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite sur le terrain et dans les bâtiments de l'école durant la journée scolaire, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- l'état de santé d'un élève ;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

CIVISME

Les élèves et le personnel doivent adopter un comportement empreint de civisme en tout temps. Plus particulièrement, ils doivent :

- respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que le code de vie de l'école et les règles de la classe ;
- agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves de l'école et le personnel, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;
- vouvoyer le personnel de l'école ;
- utiliser le titre « madame » ou « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
- respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
- être assidus et ponctuels ;
- prendre soin du matériel scolaire, des infrastructures et des équipements.

SANCTIONS, GESTES REPARATEURS ET NIVEAUX D'INTERVENTION

SANCTIONS

Une sanction est une conséquence appliquée à la suite d'un manquement au code de vie. Les sanctions prévues au code de vie de l'école suivent une gradation qui est déterminée en fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements.

1. Avertissement
2. Confiscation
3. Réflexion écrite
4. Retenue
5. Suspension à l'interne
6. Suspension à l'externe
7. Expulsion

La suspension relève de l'autorité de la direction d'école.

L'expulsion relève de l'autorité de la direction générale du CSS.

GESTES REPARATEURS

Un geste réparateur est fait par l'élève fautif dans le but de réparer un tort causé à un autre élève. Le geste choisi doit être en lien avec le tort commis.

- Excuses verbales

- Excuses écrites/dessin d'excuse
- Réparation ou remplacement d'un bien endommagé
- Participation à des cercles de discussion
- Séances de médiation
- Travaux communautaires

NIVEAUX D'INTERVENTION

L'école utilise trois niveaux d'intervention pour la gestion des écarts de conduite. Ils sont définis comme suit :

niveau 1 : des comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres ; les enseignants constatent les écarts de conduite, sont généralement responsables des interventions et de l'application des conséquences, et documentent le tout ; les éducatrices peuvent aussi être appelées à jouer un rôle actif dans les interventions de niveau 1 ;

niveau 2 : des comportements qui nuisent à l'ordre général de l'école et pour lesquels les enseignants demandent de l'aide ; les interventions, l'application des conséquences et la documentation sont sous la responsabilité d'une tierce personne, généralement une éducatrice ;

niveau 3 : des comportements qui blessent et qui sont illégaux ; la direction est responsable des interventions et de l'application des conséquences, et documente le tout.

Un même comportement pourrait se retrouver dans plus d'un niveau d'intervention en fonction de la fréquence, de l'intensité et des impacts dudit comportement. Important : tout comportement qui se répète après une ou plusieurs interventions peut passer au niveau suivant.

DOCUMENTER LES ECARTS DE CONDUITE ET LES SUIVIS

Le formulaire d'écart de conduite sur Teams sert à documenter tous les écarts de conduite des élèves.

Les informations à noter sont :

- la date;
- l'heure de l'intervention;
- le lieux de l'intervention;
- le type d'écart;
- une brève description du contexte (le comportement a été observé où, qui étaient les autres élèves impliqués, chronologie des événements, autres informations pertinentes).

Il est nécessaire de documenter tous les écarts de conduite des élèves. La personne qui intervient auprès d'un élève doit remplir le formulaire Écart de conduite qu'on trouve sur Teams.

Il appartient à tous les intervenants de bien documenter les suivis qui sont faits auprès des élèves à la suite d'un écart de conduite. Les informations à noter sont :

- La date du suivi ;
- l'élève ou les élèves rencontrés ;
- un résumé de l'intervention.

Ces suivis doivent être disponibles sur demande de la direction et pour le personnel concerné par le cas.